

COVID-19 – Continuité pédagogique

Fiche parents des élèves du 1^{er} degré

La continuité pédagogique permet de maintenir un lien entre l'élève et ses professeurs, notamment dans des contextes d'éloignements respectifs.

La fermeture de l'école n'ouvre pas une nouvelle période de vacances. Le lien avec l'école et les apprentissages doit être maintenu sous des formes différentes. Il est important que chaque élève, qu'il ait une connexion internet ou non, bénéficie de cette continuité.

L'enfant scolarisé dans le premier degré a besoin d'être accompagné dans l'appropriation des ressources et des outils. Son enseignant, la directrice ou le directeur de son école, l'équipe de circonscription autour de l'inspecteur de l'éducation nationale, veillent à ce que chaque élève bénéficie des apprentissages pour ne pas perdre les acquis, en se référant aux manuels et aux cahiers.

Je suis le responsable légal d'un enfant scolarisé dans une école :

Mon premier interlocuteur est le directeur de l'école où mon enfant est scolarisé.

Je m'assure que mes coordonnées téléphoniques et de messagerie (mail) communiquées à l'école sont à jour.

Je peux avoir accès à des informations importantes sur l'évolution de la situation et à des ressources pédagogiques à travers une connexion Internet (messagerie, blog de l'école¹, Espace Numérique de Travail)

➤ **JE POSSEDE UN ACCES A INTERNET**

- Je consulte très régulièrement le site de l'académie www.ac-reunion.fr et le blog de l'école¹.
- Je recevrai de la part de l'équipe pédagogique des consignes pour que mon enfant réalise des activités scolaires, nécessaires pour réactiver des leçons précédentes ou pour aborder de nouvelles notions.
- Si l'école de mon enfant dispose d'un ENT (Espace Numérique de Travail), je m'y connecte et/ou j'accompagne mon enfant pour qu'il puisse s'y connecter régulièrement pour prendre connaissance des consignes émises par l'enseignant.
- En lien avec l'équipe pédagogique de l'école, j'ouvre un compte pour mon enfant sur la plateforme du CNED « Ma classe à la maison » (<https://ecole.cned.fr>) et je l'accompagne dans la prise en main de cet outil. Je recevrai un lien pour valider ce compte sur ma boîte mail.
- Je prodigue des encouragements et j'accompagne mon enfant pour qu'il lise, écrive et compte.

➤ **EN CAS DE DIFFICULTE ou SI JE NE DISPOSE PAS D'UNE CONNEXION INTERNET**

- Je prends contact avec le directeur d'école par téléphone pour aller chercher les supports d'activités élaborés qui permettront à mon enfant de consolider ses acquis ou pour aborder de nouvelles notions.
- Je prodigue des encouragements et j'accompagne mon enfant pour qu'il lise, écrive et compte.

¹ A compter du lundi 23 mars 2020, chaque école disposera d'un blog. Pour obtenir le lien internet de ce blog, veuillez-vous rapprocher du directeur de l'école de votre enfant.